



Injonction de faire, quel recours pour le "coupable"

Par **murielle41**, le **07/10/2009** à **11:59**

Bonjour, rnrnJ'explique déjà mon cas, rnrnj'avais des amis chez qui je mettais mon cheval pour manger leur pature depuis 3 ans.. rnrnaucun accord écrit juste verbal.. j'installais ma clôture électrique et je laissais mon cheval nettoyer leur pature..rnrnils n'ont jamais voulu être payé mais aujourd'hui suite à un différent autre que le cheval ou la pature, ils m'ont envoyé une lettre recommandée dans laquelle ils me signalent qu'ils ont été voir un huissier de justice qui est venu constater le mauvais état de la pature.rnrnDonc il me laisse 8 jours pour la remettre en état en sa présence...rnrnUne fois le délai de 8 jours passé il feront une injonction de faire au tribunal....rnrnrnJe répète que nous n'avons aucun accord écrit que mon cheval à été pour cette année 3 mois en gros dans leur pature, que je n'ai pu retirer mon cheval qu'avec la moitié de la clôture..(ils ont tellement fait de scandale ce jour là qu'ils ne voulaient pas que je prenne ma clôture) que ce monsieur toutes les autres années prend son tracteur pour passer un coup de broyeur à la fin de l'été quand le cheval n'est plus là.. que jamais il n'a voulu être payé car cela nettoie son pré... rnrnmais tout cela n'est que verbal..rnrnJe ne souhaite pas de conflit avec ce monsieur mais c'est une personne qui a des problèmes de comportement "avec l'alcool" et je souhaite pas le voir car je suis d'une enceinte et je ne souhaite pas me quereller dans mon état....rnrn je vous remercie de la réponse que vous pourrez m'apporter....rnrnqu'est-ce que je risque vraiment et quels sont mes droits????